BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2002/013015**
n°de gestion : **1999B02999**
n°SIREN : **424 628 907 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/06/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

EMATHERM société anonyme

4 rue Paul Villard 69680 Chassieu -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification de la forme juridique ou du statut particulier.

Gilles Claus

Expert comptable - Commissaire aux comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables Rhône-Alpes - Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

EMATHERM
SA au capital de 40 000 Euros

4 Rue Paul Villard

69 680 CHASSIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE

A LA TRANSFORMATION DE VOTRE

SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

(Assemblée Générale du 21 juin 2002)

(Article L224-3 du Code de Commerce)

(Article L.225-244 du Code de commerce)

semys

Leader's Park - Bat. A4 - 3, Chemin des Cytises - 69340 Lyon-Francheville - Tél : 04 72 38 33 33 - Fax : 04 78 34 38 75
e-mail : semys@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs,

En application des articles 224-3 et 225-244 du Code de commerce et en qualité de commissaire aux comptes de votre société, j'ai l'honneur de vous rendre compte de mon rapport sur la transformation de votre société anonyme en société par actions simplifiée.

1. Les conditions juridiques préalables

Les conditions juridiques pour la transformation de votre société en société par actions simplifiée sont satisfaites et notamment par un capital social au moins égal à 37 000 Euros.

J'ai vérifié la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers conformément aux normes de notre profession.

2. Informations sur la situation financière

Les capitaux propres figurant à l'arrêté des comptes annuels du 31/12/01 sont les suivants :

. Capital	40 000 E
. Réserve légale	4 000 E
. Autres réserves	46 742 E
. Résultat au 31/12/01	39 032 E
CAPITAUX PROPRES	129 775 E

J'ai examiné la situation comptable établie au 31 décembre 2001 en effectuant les diligences que j'ai estimé nécessaires dans le cadre de cet examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes.

Mon rapport général sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, daté du 5 juin 2002, certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

3. Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à LYON, le 6 juin 2001

Le Commissaire aux Comptes
Gilles CLAUS
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon